

Conseil communal

du 26 juin 2026

Présents: le bourgmestre Félix Eischen (CSV); les échevins Marc Bissen (LSAP) et Max Molitor (LSAP), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Maryse Frantzen (DP), Cheryl Geschwind (CSV), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer-Deitz (LSAP), Nathalie Noesen-Heintz (LSAP), Kevin Urbing (CSV)

Excusé: /

Début de la séance: 08h30 heures

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement, sauf 7 et 11.

SÉANCE À HUIS CLOS

Explications relatives à l'état des restants 2025 par le receveur communal

1. Administration communale

1.1. Demande de mise à la retraite d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C2bis, sous-groupe à attributions particulières de l'agent municipal

Le conseil communal accorde à un agent municipal la démission honorable de ses fonctions afin de lui permettre de faire valoir son droit à la retraite, tout en le remerciant pour les bons et loyaux services rendus.

1.2. Nomination définitive du receveur communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif

Le conseil communal nomme, après scrutin secret, au poste de receveur communal, un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif.

1.3. Nomination au service provisoire d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif

Le conseil communal nomme, après scrutin secret, un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif au service provisoire pour les besoins du service événementiel.

2. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA) - Démission d'un employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal accorde la démission volontaire à un employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur Félix Eischen, bourgmestre (CSV), souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil communal à la séance du 26 juin 2026. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Monsieur Félix Eischen, bourgmestre (CSV), informe que la Journée de la jeunesse de football a été annulée. Dans ce contexte, une circulaire a également été diffusée, recommandant de limiter les activités sportives en raison des fortes chaleurs. Il serait en effet irresponsable de laisser de jeunes enfants pratiquer des activités physiques ou de faire travailler des personnes dans de telles conditions.

Cette communication a été publiée hier soir et la décision est soutenue par le collège des bourgmestre et échevins.

Un programme alternatif sous forme de « public viewing » est néanmoins maintenu, étant donné que plusieurs installations avaient déjà été mises en place. Le bourgmestre invite dès lors cordialement les membres du conseil communal à y participer et espère que le public sera nombreux.

Monsieur Marc Bissen (LSAP) informe qu'un incendie s'est déclaré hier soir à Nospelt à la suite de l'embrasement d'une installation de climatisation. Les occupants de la maison se trouvent actuellement en vacances. Leur fils s'est rendu dans l'habitation après avoir constaté une coupure de courant et a été victime

d'une intoxication par les fumées. Il a dû être transporté à l'hôpital, mais son état de santé est désormais rassurant.

La commune a été sollicitée afin d'apporter son aide à la famille, notamment en organisant son relogement temporaire jusqu'à ce que le CGDIS ait procédé au nettoyage et à la décontamination de l'habitation.

Monsieur Félix Eischen, bourgmestre (CSV), informe que de nombreuses discussions ont eu lieu concernant le maintien de l'ouverture des écoles pendant la période de fortes chaleurs. Plusieurs communes ont décidé de fermer leurs établissements scolaires, ce qui soulève toutefois la question de la prise en charge des enfants.

La commune s'est concertée avec l'inspecteur, qui estime également préférable de maintenir les écoles ouvertes, étant donné que les enfants y sont encadrés. Une attention particulière peut ainsi être portée à leur bien-être, notamment afin de veiller à ce qu'ils boivent suffisamment et supportent au mieux la chaleur. Il n'est par ailleurs pas garanti que les conditions soient plus fraîches à leur domicile ni qu'ils y soient suffisamment hydratés.

La prise en charge assurée dans les écoles est dès lors considérée comme appropriée, raison pour laquelle il a été décidé de maintenir les établissements scolaires ouverts.

Monsieur Max Molitor (LSAP) confirme les propos du bourgmestre concernant la décision de maintenir ouvertes les écoles de la commune de Kehlen. Le ministère avait indiqué qu'en principe, les écoles devaient rester ouvertes, étant donné que les enfants peuvent y être encadrés et surveillés. Il avait toutefois été communiqué aux parents qu'ils restaient libres de retirer leur enfant de l'école s'ils estimaient que celui-ci était particulièrement vulnérable face aux fortes chaleurs.

La commune a essayé d'améliorer autant que possible les conditions dans les bâtiments où la situation était plus difficile, même si cela n'était pas toujours simple. La situation rencontrée a d'ailleurs montré pourquoi le ministère a choisi d'examiner avec les communes, au cas par cas, l'opportunité de fermer certains établissements.

La commune dispose de quatre sites scolaires différents, avec quatre bâtiments et des conditions de température variables, dans lesquels la chaleur est plus ou moins supportable.

Il a toutefois été décidé de ne pas fermer uniquement certains cycles, tandis que les autres auraient continué à fréquenter l'école. Une telle solution n'aurait pas réellement facilité l'organisation des parents et n'aurait eu qu'un effet limité, puisque les enfants concernés auraient, pour une large part, tout de même dû être pris en charge à l'école.

Monsieur Max Molitor (LSAP) remercie chaleureusement les agents du service de régie, qui ont réagi avec beaucoup de flexibilité et ont pris les mesures nécessaires afin d'améliorer les conditions dans les salles de classe. Ils ont également organisé des jeux d'eau et installé des tuyaux d'arrosage dans les cours de récréation afin de rendre la situation plus agréable pour les enfants.

Il remercie également le service de l'enseignement, qui a dû gérer simultanément, au cours de cette semaine, les permutations, les fortes chaleurs, les différentes démarches administratives qui en ont découlé ainsi que la présentation de l'organisation scolaire.

Le 3 juin 2026, le conseil communal avait voté les propositions de réaffectation des candidats de la 1^{ère} liste pour les postes vacants d'instituteur dans l'enseignement fondamental. Parmi les candidats retenus, trois n'ont finalement pas rejoint la commune de Kehlen, ayant obtenu une affectation correspondant à une priorité supérieure dans une autre commune. Une candidate retenue a rejoint l'enseignement fondamental de la commune de Kehlen, alors qu'elle n'y exerçait pas auparavant. Deux personnes ont par ailleurs été recrutées par l'intermédiaire de la liste Ibis.

La 2^e liste est publiée ce jour. La commune de Kehlen dispose encore de neuf postes à pourvoir, dont six postes à temps plein et trois postes à temps partiel. Ceux-ci devront être occupés par des personnes ayant achevé leurs études.

3. Etat des restants 2025

(vote unanime)

Le conseil communal approuve la proposition du collège des bourgmestre et échevins et admet au service ordinaire :

En reprise provisoire et à poursuivre	173.807,87 euros
En décharge: collège des bourgmestre et échevins (24/06/2026)	10,40 euros
En décharge: conseil communal (27/06/2025)	2.006,17 euros
Total	175.824,44 euros

4. Titre de recette de l'exercice 2025

(vote unanime)

Le conseil communal approuve les titres de recette reprises au tableau synoptique ci-dessous et concernant encore l'exercice budgétaire 2025.

Numéro article	Libellé	Nbre titres	Montant total
2/140/706080/99005	Recettes provenant des activités organisées par le comité de Jumelage	2	2.064,00 €
2/180/758000/99001	Recettes et remboursements divers	7	17.617,94 €
2/229/706080/99001	Recettes provenant des activités organisées sous le thème 'Troisième âge'	10	5.753,54 €
2/249/706080/99001	Recettes provenant des activités organisées sous le thème 'Famille et égalité des chances'	4	1.716,00 €
2/259/706080/99001	Recettes provenant des activités organisées sous le thème 'Jeunesse'	4	17.968,50 €
2/266/706080/99002	Recettes provenant des activités organisées sous le thème 'Inclusion et participation Citoyenne'	2	1.454,50 €
2/531/748380/99001	Remboursement frais exposés pour 'Green Events'	1	89,91 €
2/624/748350/99001	Remboursement de dégâts causés par des tiers à la voirie vicinale	3	2.613,90 €
2/627/702400/99001	Vente de vieux matériel désaffecté	1	8.400,91 €
2/825/706080/99001	Recettes provenant des manifestations sportives et de loisirs	5	3.582,50 €
2/831/706080/99001	Recettes provenant des activités et manifestations culturelles en la commune de Kehlen	3	2.224,50 €
2/831/706080/99003	Recettes provenant de l'organisation du Marché de Noël en la commune de Kehlen	4	3.370,50 €
2/860/706080/99001	Recette provenant de fêtes publiques - Fête Nationale	2	6.400,50 €
2/910/706160/99001	Participation des parents aux frais scolaires d'enfants non domiciliés au Luxembourg (minerval)	1	1.200,00 €

5. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année d'imposition 2027

(vote unanime)

Le conseil communal fixe pour l'année d'imposition 2027 le taux suivant en matière d'impôt commercial.

Impôt commercial 300 % (trois cents).

Le conseil communal fixe, pour l'année d'imposition 2027, les taux suivants en matière d'impôts fonciers, montants à inscrire sur l'article budgétaire 2/170/707110/99001 :

Impôt foncier A 400 % (quatre cents);
Impôt foncier B1 600 % (six cents);
Impôt foncier B2 500 % (cinq cents);
Impôt foncier B3 500 % (cinq cents);
Impôt foncier B4 500 % (cinq cents);
Impôt foncier B5 500 % (cinq cents);
Impôt foncier B6 2.000 % (deux mille).

6. Compromis / Actes / Conventions

6.1. Compromis de vente pour l'acquisition de parcelles au lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen

(vote unanime)

Le conseil communal approuve le compromis de vente relatif à l'acquisition de deux petites parcelles, de nature « place voire », situées au lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen. L'acquisition porte sur une contenance totale de 0,36 are, pour un prix total de 360,00 euros. Cette acquisition est réalisée dans un but d'utilité publique, afin de régulariser les emprises nécessaires dans le cadre du réaménagement de la rue de Kopstal.

6.2. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen

(vote unanime)

Le conseil communal approuve le compromis de vente relatif à l'acquisition d'une parcelle, de nature « place voire », située au même lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen. La commune acquiert une parcelle d'une contenance de 0,13 are, pour un prix total de 130,00 euros.

Cette acquisition fait partie des régularisations foncières nécessaires dans le cadre du réaménagement de la rue de Kopstal.

6.3. - Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen
(vote unanime)

De même, le conseil communal approuve le compromis de vente relatif à l'acquisition d'une parcelle, de nature « place voire » située au même lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen. La commune acquiert une parcelle d'une contenance de 0,08 are, pour un prix total de 80,00 euros. Cette acquisition s'inscrit dans la régularisation des emprises nécessaires dans le cadre du réaménagement de la rue de Kopstal.

6.4. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen
(vote unanime)

Le conseil communal approuve le compromis de vente relatif à l'acquisition d'une parcelle, de nature « place voire », située au même lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen. La commune acquiert une parcelle d'une contenance de 0,19 are, pour un prix total de 190,00 euros. Cette acquisition s'inscrit dans la régularisation des emprises nécessaires dans le cadre du réaménagement de la rue de Kopstal.

6.5. - Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen
(vote unanime)

Le conseil communal approuve un dernier compromis de vente relatif à l'acquisition d'une parcelle, de nature « place voire », située au même lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen. La commune acquiert une parcelle d'une contenance de 0,09 are, pour un prix total de 90,00 euros. Cette acquisition s'inscrit également dans la régularisation des emprises nécessaires dans le cadre du réaménagement de la rue de Kopstal.

6.6. - Compromis de vente pour l'acquisition d'un immeuble au lieu-dit « Der Seit des Hohbuch » à Keispelt et crédit spécial
(vote unanime)

Le conseil communal approuve le compromis de vente relatif à l'acquisition d'un terrain avec chalet situé au lieu-dit « Der Seit des Hohbuch » à Keispelt, pour un montant total de 820.000,00 euros.

L'immeuble est acquis dans un but d'utilité publique, afin d'y organiser des classes vertes et des activités pédagogiques liées à la découverte et à la sensibilisation à la nature. Le conseil communal vote également un crédit spécial nécessaire au financement de cette acquisition.

6.7. - Convention de servitude pour la pose d'une canalisation pour eaux pluviales au lieu-dit « Rue du Cimetière » à Nospelt
(vote unanime)

Le conseil communal approuve la convention de servitude relative à la pose d'une canalisation pour eaux pluviales sur une parcelle située au lieu-dit « Rue du Cimetière » à Nospelt. Cette canalisation, d'une longueur de 96 mètres, permettra de prolonger la canalisation existante vers le nouveau collecteur EP SIDERO. La commune prendra en charge les travaux, l'entretien futur ainsi que la remise en état du terrain après la pose de la canalisation.

6.8. - Officie social commun de Mamer (OSCM) - Convention pour l'année 2026 (vote unanime)

Le conseil communal approuve la convention conclue pour l'année 2026 relative à l'Office social commun de Mamer. Cette convention règle l'organisation et le financement des activités de l'office social commun, auquel participe la commune de Kehlen avec les autres communes concernées. Un crédit de 128.849,78 euros est prévu au budget communal de 2026 pour la participation au déficit de l'office social.

6.9. Salle dite « Pompiers » dans la rue de Kopstal à Kehlen – Contrat de mise à disposition gratuite de locaux communaux (vote unanime)

Le conseil communal approuve la convention de mise à disposition gratuite de la salle dite « Pompiers », située dans la rue de Kopstal à Kehlen, au profit de la Croix-Rouge luxembourgeoise. Les locaux, d'une superficie d'environ 143,6 m², seront utilisés pour l'exploitation d'un magasin de vêtements destiné aux personnes dans le besoin.

7. HPPA (Home pour personnes âgées) Eischen – Commission de surveillance – Désignation d'un représentant effectif et d'un représentant suppléant

(avec 8 voix pour chacun de candidats et 3 abstentions. Mme Claudine Meyer-Deitz et M. Guy Kohnen n'ont pas participé au présent vote.)

Le conseil communal procède, par scrutin secret, à la désignation des représentants communaux au sein de la commission de surveillance du HPPA Eischen. M. Guy Kohnen est nommé représentant communal effectif, tandis que Mme Claudine Meyer-Deitz est nommée représentante communale suppléante.

8. Commissions consultatives communales

8.1. Commission consultative communale des Affaires culturelles – Démission d'un membre
(vote unanime)

Le conseil communal approuve la démission de Mme Myriam Eicher-Schmit en tant que membre neutre de la commission consultative communale des Affaires culturelles.

8.2. Commission consultative communale des Affaires culturelles – Nomination d'un membre
(avec 13 voix pour le candidat)

Le conseil communal procède, par scrutin secret, à la nomination de M. Michel Engels en tant que membre neutre de la commission consultative communale des Affaires culturelles. Sa candidature a été introduite par courrier du 17 juin 2026. La composition de la commission est adaptée en conséquence.

N°	Nom / Prénom		Fonction
1	SCHWARZ Sandy	CSV	Secrétaire
2	REDING Paul	CSV	Membre
3	MATIAS TRIGO Afonso Filipe	CSV	Membre
4	NOESEN-HEINTZ Nathalie	LSAP	Présidente
5	DREWS Frank	LSAP	Membre
6	KRECKÉ Patrick	DP	Membre
7	THILTGES Paul	déi gréng	Membre
8	WACKERS Marie Paule	neutre	Membre
9	ADAM Joël	neutre	Membre
10	ENGELS Michel	neutre	Membre
11	SUYS Willy	neutre	Membre
12	NOESEN Philippe	neutre	Membre
13	vacant	neutre	Membre

8.3. Commission consultative communale de la Jeunesse - Démission d'un membre (vote unanime)

Le conseil communal approuve la démission de Mme Judith Wolff en tant que membre de la commission consultative communale de la Jeunesse.

8.4. Commission consultative communale de la Jeunesse - Nomination d'un membre (avec 13 voix pour la candidate)

Le conseil communal procède, par scrutin secret, à la nomination de Mme Sandy Schwarz en tant que membre de la commission consultative communale de la Jeunesse. Cette nomination intervient sur proposition du parti politique CSV. La composition de la commission est adaptée en conséquence.

N°	Nom & Prénom		Localité
1	vacant	CSV	
2	SCHWARZ Sandy	CSV	Olm
3	LUDOVICY Anne	CSV	Kehlen
4	BACK Joan	LSAP	Olm
5	PACIOTTI PEREIRA Patrizia	LSAP	Olm
6	GREISCH Jessica	DP	Olm
7	STAUDT Vanessa	déi gréng	Kehlen
8	LUCAS Tania	neutre	Kehlen
9	PELLIN Jean-Claude	neutre	Keispelt
10	BONERT Philippe	neutre	Kehlen
11	DELVIGNE Thierry	neutre	Keispelt
12	ATTEN Manon	neutre	Olm
13	BASTIAN Christian	neutre	Olm

9. Crédits supplémentaires

9.1. Chemin de mobilité douce entre Kehlen et Keispelt – Crédit supplémentaire (vote unanime)

Le conseil communal vote un crédit supplémentaire de 30.000,00 euros pour le projet d'aménagement du chemin de mobilité douce entre Kehlen et Keispelt, avec prolongation vers Meispelt.

9.2. Promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et de la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement – Crédit supplémentaire (vote unanime)

Le conseil communal vote un crédit supplémentaire de 175.000,00 euros pour les aides communales en matière d'utilisation ration-

nelle de l'énergie et de la mise en valeur des énergies renouvelables. Ce crédit supplémentaire est nécessaire en raison de l'augmentation importante du nombre de demandes de subvention introduites depuis le début de l'année 2026.

10. Subsidés extraordinaires

10.1. Croix-Rouge section locale de Kehlen – 30^e anniversaire (vote unanime)

Le conseil communal accorde à la Croix-Rouge, section locale de Kehlen, un subside extraordinaire de 1.500,00 euros. Ce subside est destiné à soutenir l'organisation d'un événement commémoratif dans le cadre du 30^e anniversaire de la section locale.

10.2. Chorales de la commune de Kehlen – Voyage culturel – Subside extraordinaire (vote unanime)

Le conseil communal accorde aux chorales de Nospelt, Kehlen et Keispelt/Meispelt un subside extraordinaire de 500,00 euros. Ce subside est destiné à soutenir l'organisation de leur voyage culturel en Alsace (F), prévu du 25 au 27 septembre 2026.

10.3. Amicale CIS Kehlen - Subside extraordinaire (vote unanime)

Le conseil communal décide, sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, d'accorder à l'« Amicale CIS Kielen a.s.b.l. » un subside extraordinaire de 5.951,50 euros, en reconnaissance de son précieux engagement au quotidien.

11. Congé politique supplémentaire – Nouvelle répartition

(avec 10 voix pour et 3 abstentions
(Mme Maryse Frantzen, M. Patrick Krecké et M. Larry Bonifas))

Le conseil communal fixe une nouvelle répartition des heures de congé politique supplémentaire attribuées aux élus locaux, en raison du changement intervenu dans la composition du conseil communal.

12. Réaménagement du 'Domaine Hueseknäppchen' Phase 1B - Devis (vote unanime)

Le conseil communal approuve le devis relatif au réaménagement du Domaine Hueseknäppchen – Phase 1B à Olm, pour un montant total de 10.007.535,06 euros HTVA, soit 11.708.816,03 euros TTC.

Les travaux portent notamment sur la voirie, le remplacement des conduites d'eau et de la canalisation, ainsi que l'aménagement des arbres, trottoirs et carrefours.

Cette phase concerne la rue du Commerce, la rue des États-Unis, la rue de l'Indépendance, la rue des Alliés et partiellement l'avenue Grand-Duc Jean.

13. Lotissements

13.1. Morcellement d'une parcelle dans la rue du Moulin à Dondelange (vote unanime)

Le conseil communal approuve le projet de lotissement relatif au morcellement de parcelles situées au lieu-dit « Rue du Moulin » à Dondelange. Le projet prévoit la division des parcelles concernées en quatre lots distincts. Il est précisé que le projet est conforme aux dispositions du PAP-QE.

13.2. Morcellement d'une parcelle dans la rue de Roodt à Nospelt (vote unanime)

Le conseil communal approuve le projet de lotissement relatif au morcellement de parcelles situées au lieu-dit « Rue de Roodt » à Nospelt. Le projet prévoit la division des parcelles concernées afin de créer trois nouveaux lots destinés à la construction de trois maisons unifamiliales en bande. Il est précisé que le projet est conforme aux dispositions du PAP-QE.

14. École de musique Kehlen - Organisation scolaire 2026-2027 (vote unanime)

Le conseil communal arrête l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement musical fonctionnant dans la commune de Kehlen pour

l'année scolaire 2026/2027. L'offre de cours est organisée dans le cadre de la coopération régionale de la Regional Museksschoul Westen et vise à harmoniser et à élargir l'enseignement musical sur le plan communal et régional. Selon l'organisation scolaire provisoire, le coût total de l'enseignement musical à Kehlen est estimé à 1.594.727,10 euros pour l'année scolaire concernée.

15. Pacte nature –
Composition du groupe de travail
« Équipe Pacte Nature »

(avec 11 voix pour chacun des candidats.
M. Marc Bissen et Mme Cheryl Geschwind
n'ont pas participé au présent vote)

Le conseil communal procède par scrutin secret à la nomination des membres de l'Équipe Pacte Nature. Cette nouvelle composition fait suite à certains changements intervenus depuis la mise en place initiale du groupe de travail.

Membre du collège des bourgmestre et échevins	Marc Bissen
Fonctionnaire communal	Dan Muno
Préposé de la nature et des forêts territorialement compétent	Joé Mensen
Membre de l'équipe jardinage du service de régie communal	Manuel Kauffmann
Service de régie - préposé	Yann Deboulle
Membre de la commission consultative communale de l'Environnement et de l'Énergie	Cheryl Binck
Agriculteur	Philippe Matge
Agriculteur	Franky Peller
Membre Gaart an Heem Kehlen-Olm	Marc Maas
Membre Gaart an Heem Keispelt-Meispelt	Guy Scholtes
Conseiller Pacte Nature	Maryse Leiner

16. Charte d'engagement
« Gemengen 2030 » (vote unanime)

Le conseil communal approuve la charte d'engagement « Gemengen 2030 ». Par cette charte, la commune confirme sa volonté de participer

au programme porté par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en collaboration avec Klima-Agence.

Ce programme vise à accompagner les communes dans l'évaluation et la valorisation de leurs actions en faveur du développement durable et des objectifs de l'Agenda 2030.

17. Organisation scolaire 2026/2027
(vote unanime)

Le conseil communal arrête provisoirement l'organisation de l'enseignement fondamental de la commune de Kehlen pour l'année scolaire 2026/2027. Cette organisation tient compte des documents présentés, notamment la délibération complémentaire y relative et le plan d'encadrement périscolaire 2026/2027. Lesdits documents ont été avisés par la commission scolaire.

18. Règlement de la circulation de la commune de Kehlen – Avenant
(vote unanime)

Le conseil communal approuve un avenant au règlement communal de la circulation afin d'adapter plusieurs dispositions particulières sur le territoire communal. Les modifications concernent notamment l'ajout de nouvelles rubriques pour des rues à Keispelt, l'adaptation des règles de stationnement, des zones résidentielles, des zones 30, des arrêts d'autobus, de passages pour piétons et des zones « Kiss & Go ». Ces adaptations visent à mettre à jour la réglementation existante en fonction des aménagements réalisés et des besoins constatés en matière de circulation et de stationnement.

19. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins
(vote unanime)

Le conseil communal reconnaît l'opportunité de trois règlements de circulation d'urgence édictés par le collège des bourgmestre et échevins. Ces règlements concernent des mesures temporaires de circulation dans la Zone d'Activités Économiques à Kehlen, dans la rue de Keispelt à Kehlen ainsi que dans la rue Um Léck à Nospelt. Ils ont été publiés et affichés en due forme aux dates respectives des 27 mai, 10 juin et 24 juin 2026.